



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

CALENDRIER BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2021

Ouverture des crédits d'investissement (25% des crédits ouverts en 2020)
Délibération du 16 décembre 2020



DOB
Dans les 2 mois précédents le vote du BP

15 avril 2021

Budget primitif
Reprise anticipée des résultats
Vote des taux d'imposition

Prévision de recettes et de dépenses votées pour une année en investissement et en fonctionnement. Doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril lors du renouvellement de l'organe délibérant.

↳ Principe d'annualité
↳ Principe d'équilibre budgétaire

Conseil Municipal
14 avril 2021

Commission des Finances
31 mars 2021

Décision modificative

30 juin 2021

Compte administratif / compte de gestion

Document comptable reprenant l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses. Doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public. Doit être approuvé avant le 30 juin N+1

Conseil Municipal
14 avril 2021

Permettre de corriger le BP sous réserve de respecter l'équilibre budgétaire

Permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires et d'être informé de la situation financière de la commune

Conseil Municipal
17 février 2021

Commission des Finances
03 février 2021

LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

➤ Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

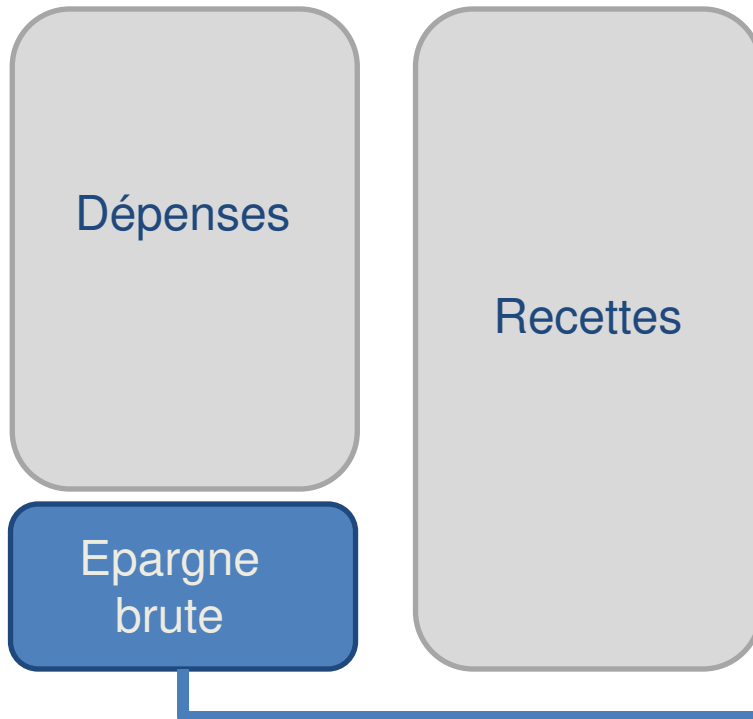
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. »

➤ Exposer l'évolution prévisible des variables exogènes (dotations de l'Etat, bases fiscales, ...) et endogènes (dette, personnel, ...) ;

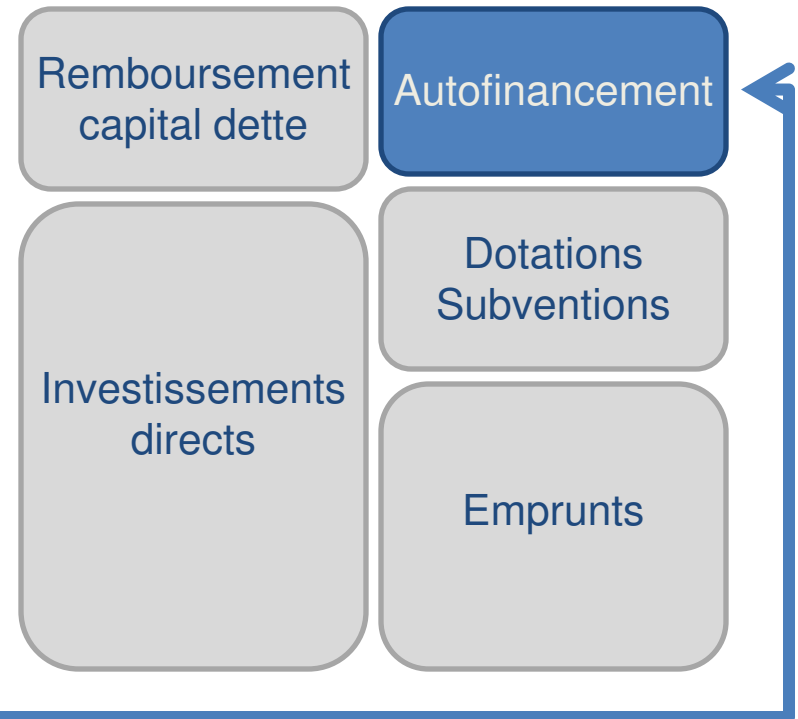
➤ Définir une stratégie financière préservant la solvabilité de la commune.

POUR MÉMOIRE : LES GRANDS PRINCIPES DU BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, des dotations de l'Etat et du Département (fonds genevois), des produits des services , ...

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (constructions de bâtiments, développement et modernisation de la voirie, achat d'équipements, remboursement du capital de l'emprunt) ;
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.



PRINCIPALES MESURES DES LOIS DE FINANCES IMPACTANT LES BUDGETS LOCAUX EN 2021

TEXTES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Loi de programmation
des finances publiques
2018-2022



Définition de la trajectoire de dépense et de solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques pour la période 2018-2022 avec pour objectifs :

- ↳ Déficit public : 0,3% du PIB
- ↳ Dette publique : 91,4% du PIB

Une loi de programmation obsolète :

- ↳ Déficit public – Prévision 2021 : 8,5% du PIB
- ↳ Dette publique – Prévision 2021 : 122,4% du PIB

Loi de finances pour
2021

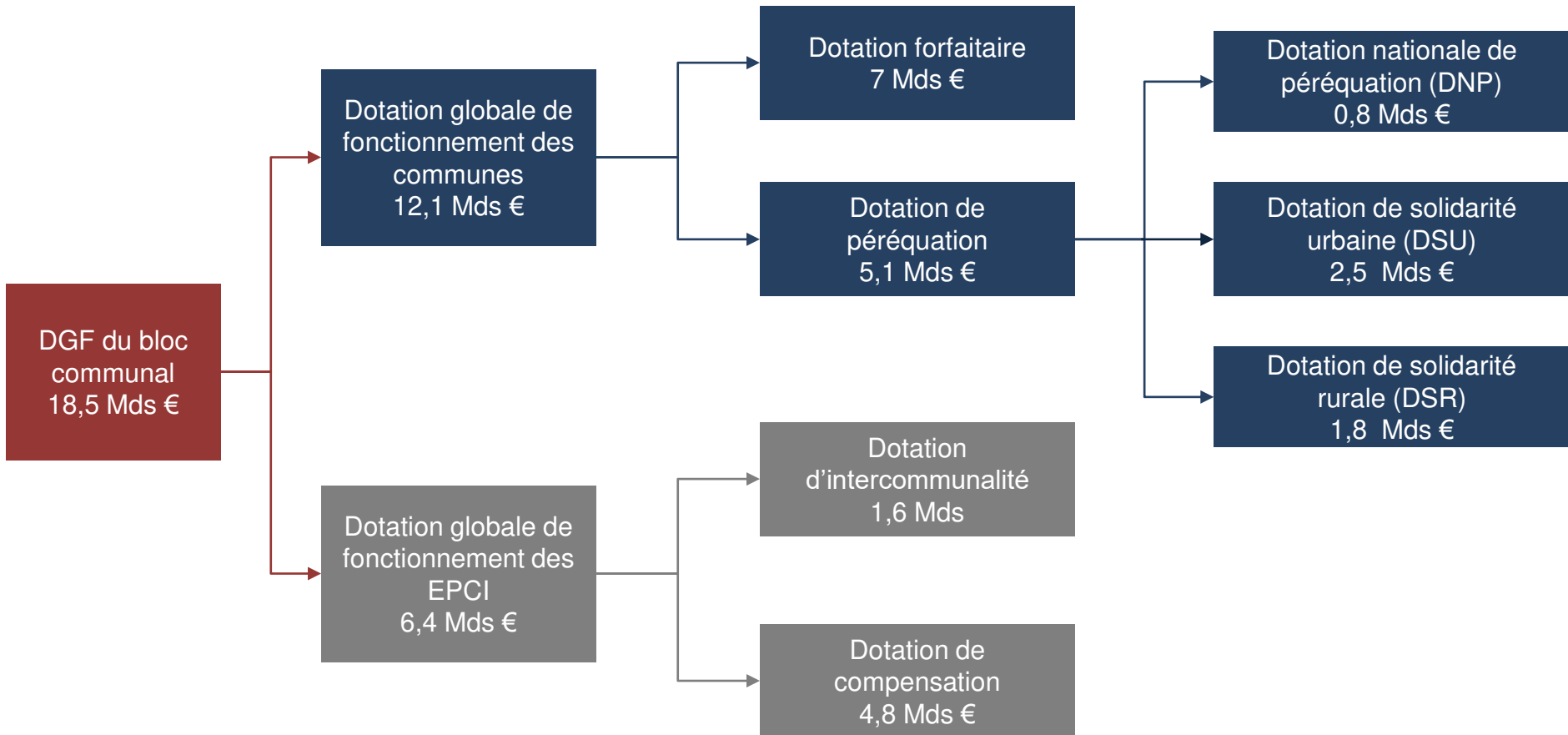


Mesures financières et fiscales entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Une loi de finances de transition :

- ↳ Accent mis sur l'investissement local pour relancer l'économie
- ↳ Poursuite de la réduction du levier fiscal des collectivités

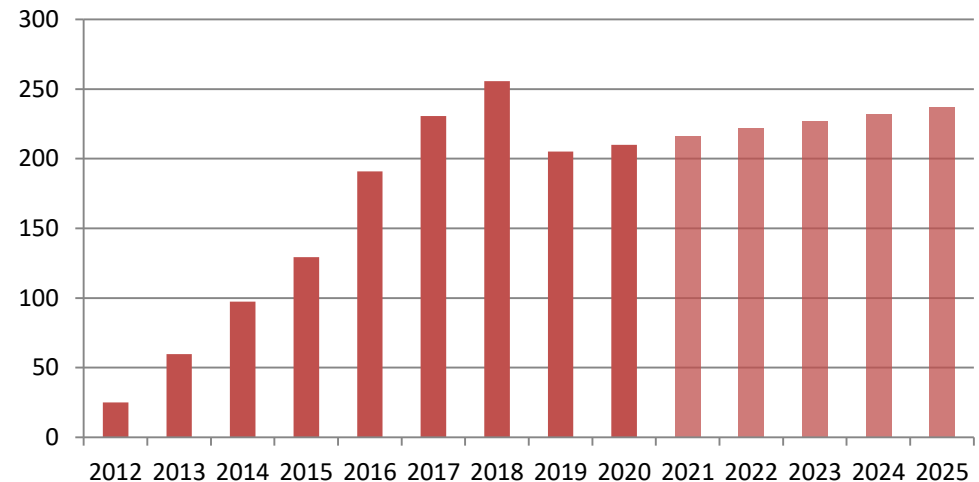
LA STABILISATION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT



La stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global mais n'empêche pas les évolutions des montants individuels de dotations.

- L'enveloppe du FPIC reste figée à 1 Md €.
- L'évolution des périmètres intercommunaux peut avoir un impact sur le montant de la contribution due au niveau local.
- A titre indicatif :
 - ✓ Pour la Haute-Savoie, le prélèvement au titre du FPIC a été de 36,5 M€ en 2020. Toutes les communes du département sont prélevées au titre du FPIC car elles appartiennent à des ensembles intercommunaux dits « favorisés » (potentiel financier par habitant supérieur à 90% du potentiel financier par habitant moyen au niveau national) ;
 - ✓ En 2020, l'ensemble intercommunal a contribué au FPIC à hauteur de ≈1 857 000 € (soit une augmentation de 4% par rapport à 2019). Ce prélèvement est reparti entre la CCFG et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale. La répartition du prélèvement à charge des communes membres est calculée au vu du potentiel financier et du nombre d'habitants. En 2020, la commune s'est acquittée d'un prélèvement de 210 337 €.
 - ✓ Pour 2021, le mode de répartition ne changera pas.

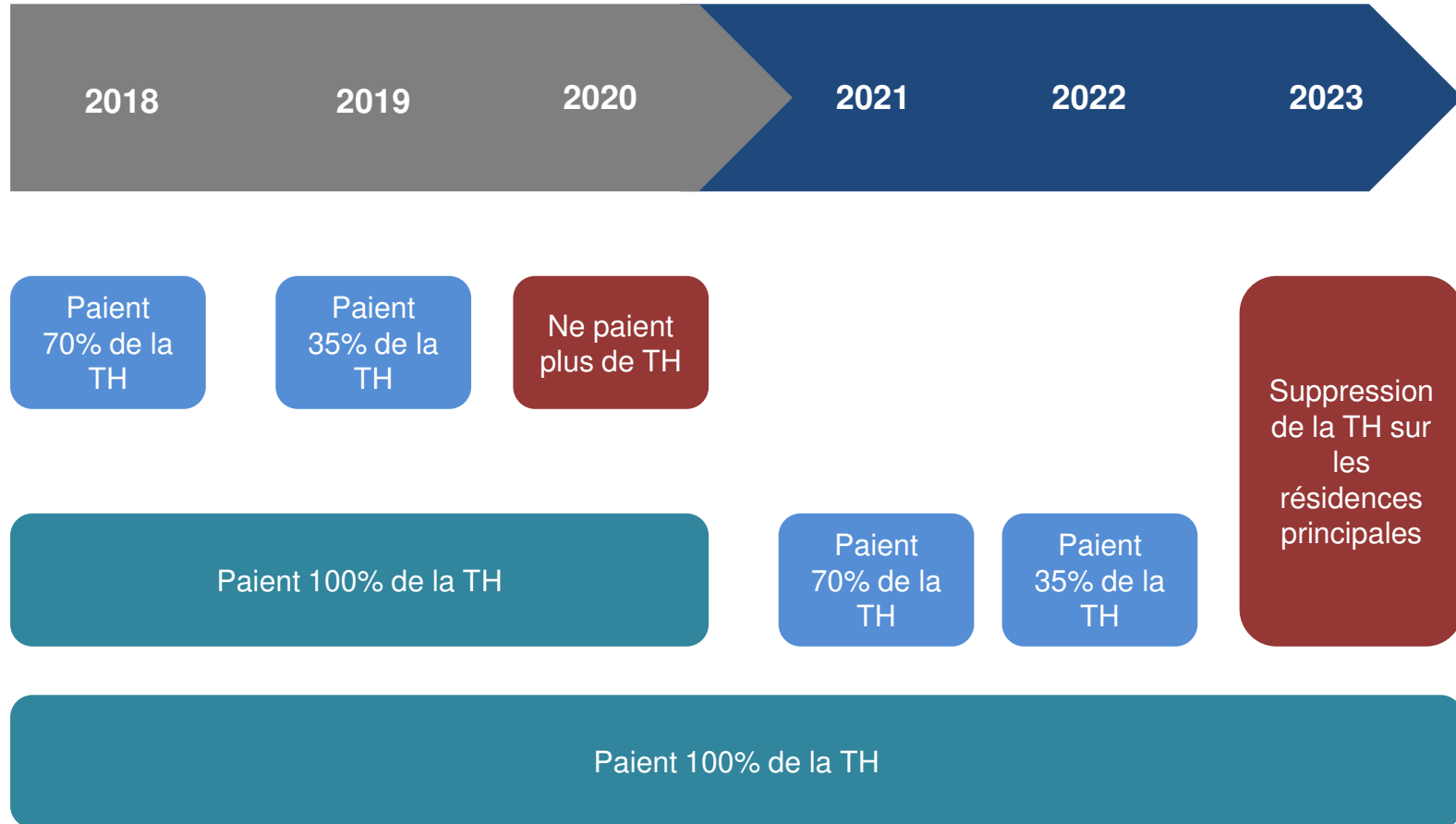
Evolution du prélèvement FPIC (en K€)
pour Marignier



LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Dotation « exceptionnelle » de soutien à l'investissement local (DSIL)	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Projets éligibles	6 catégories d'opérations dont rénovation thermique, mise aux normes des équipements publics, mobilité, numérique, ...	Transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine historique et culturel	Attribuée selon des critères de population Plusieurs catégories d'opérations : développement économique, patrimoine bâti, ...
Loi de finances pour 2021	570 M€		1 046 M€
Abondement loi de finances rectificative n°3 pour 2020		1 000 M€	

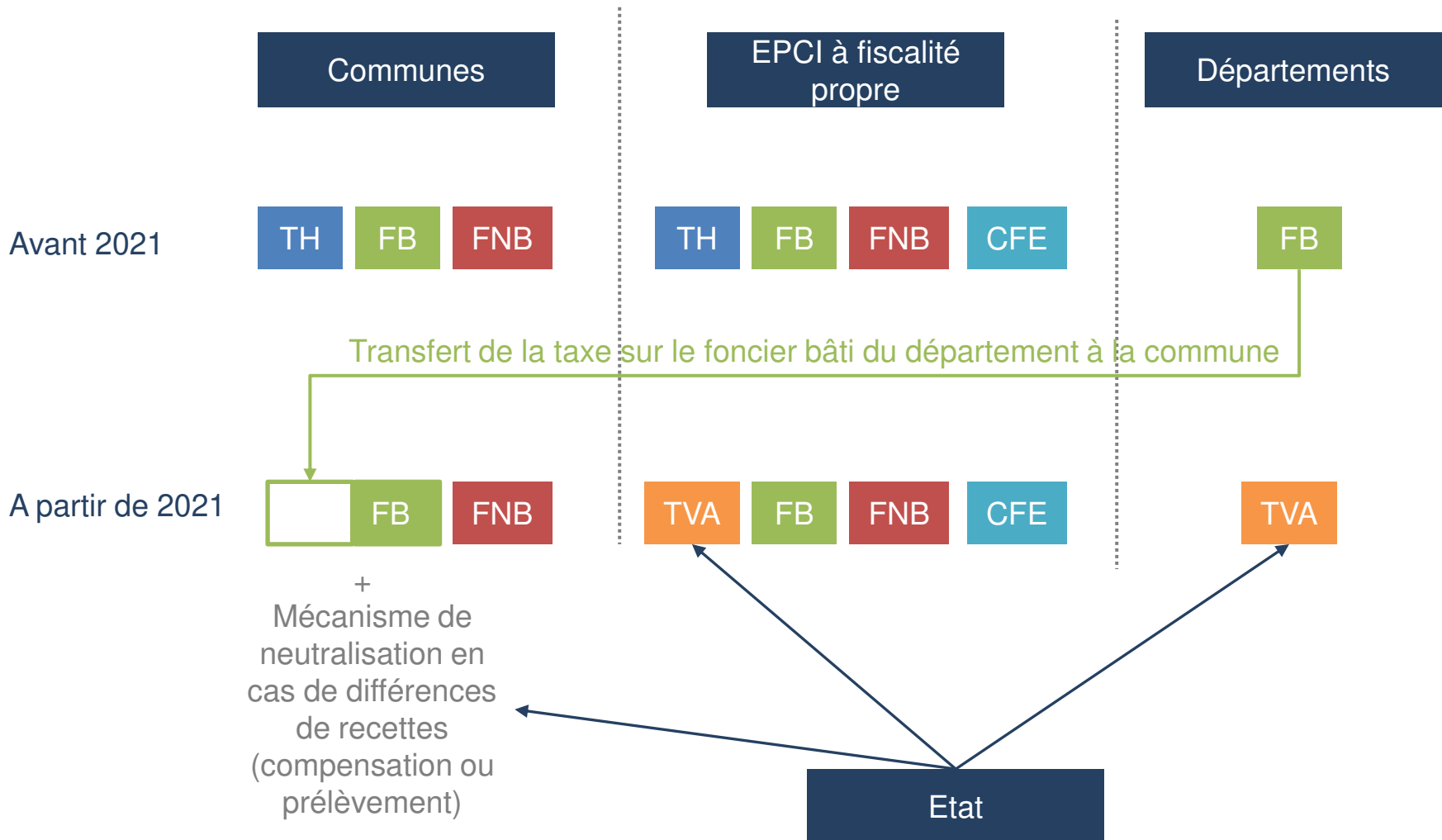
LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION LE MECANISME



A compter de 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un nouveau panier des recettes fiscales est mis en place.

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION LE NOUVEAU PANIER DES RECETTES FISCALES

RESSOURCES DES COLLECTIVITES



LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION 2021, LA MISE EN PLACE DU REMPLACEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

SITUATION DES COMMUNES AU REGARD DU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

10 721 communes

17 381 communes

7 275
communes

- Produit FB déficitaire
- Produit FB excédentaire
- Produit FB excédentaire mais inférieur à 10 000 €

➤ En Haute-Savoie, sur les 281 communes :

- ✓ 63 seraient sur-compensées au-delà du seuil de 10 000 €, ce qui impliquerait l'application d'un coefficient correcteur ;
- ✓ 16 seraient sur-compensées d'un montant inférieur à 10 000 €, ce qui n'impliquerait pas de correction ;
- ✓ 202 seraient sous-compensées, ce qui impliquerait l'application d'un coefficient correcteur supérieur à 1.

➤ Pour Marignier :

Simulation réalisée la base des données 2020 pour Marignier		
Avant la réforme	Ressource de TH (1)	1 199 289 €
	Produit de FB communal (2)	1 187 052 €
	Ressource de TH et de produit de FB bâti communale (1+2)	2 386 341 €
Après la réforme	Produit de FB départemental transféré à la commune (3)	1 151 694 €
	Produit de FB communal après transfert (2+3)	2 338 746 €
	Soit un différentiel pour la commune de	-47 595 €
	Application d'un coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	1,02
	Produit FB après application du coefficient	2 386 341 €



A ce jour, pas de lisibilité sur l'évolution des bases pour 2021

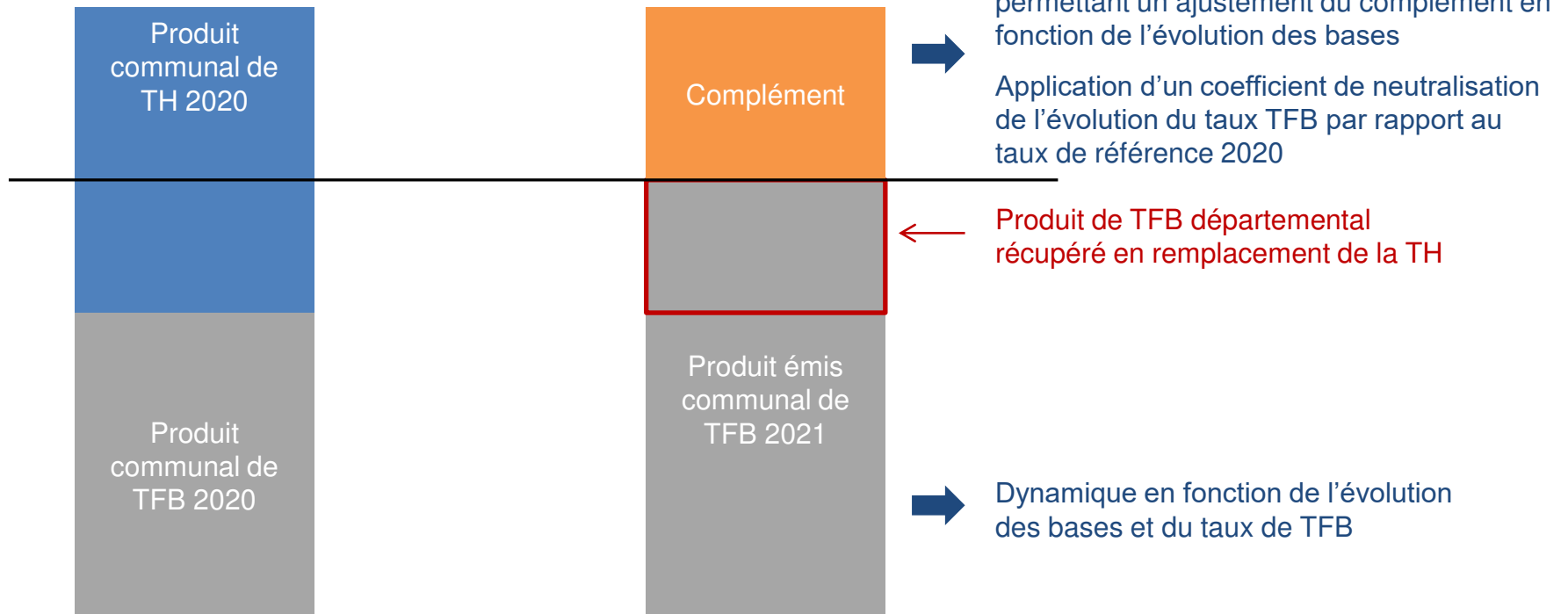
LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION 2021, LA MISE EN PLACE DU REMPLACEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

SITUATION DES COMMUNES « COMPENSEES »

Ressources TH + TFB 2020

Produit de TFB versé à la
commune en 2021

Produit déterminé à partir du rôle émis au profit de la commune permettant de neutraliser la perte de ressources



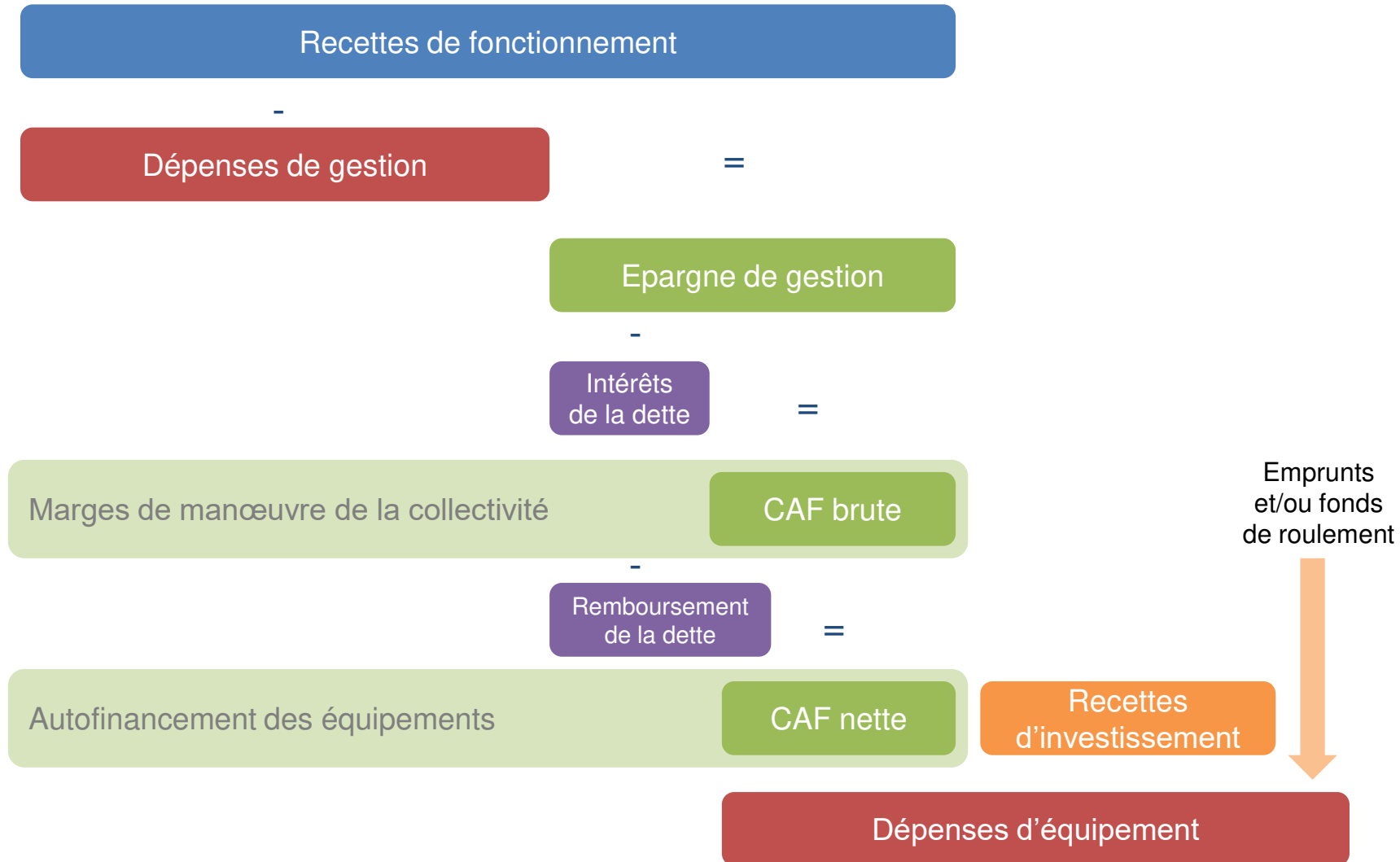
AUTRES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITES

- Instauration d'une garantie de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales pour les communes et EPCI à fiscalité propre connaissant une perte de leurs recettes domaniales et fiscales en 2020 ;
- Entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA pour les dépenses réalisées en 2021 ;
- En 2022, suppression de la taxe d'aménagement sur les parkings couverts situés dans l'emprise des bâtiments ;
- A compter du 1er janvier 2023, transformation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité : nationalisation de la TCCFE, les communes (ou les EPCI) recevront à ce titre une quote-part de la taxe nationale ;
- Engagement d'une démarche de révision des valeurs locatives pour une application en 2026.



TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

DETERMINATION DE L'EPARGNE

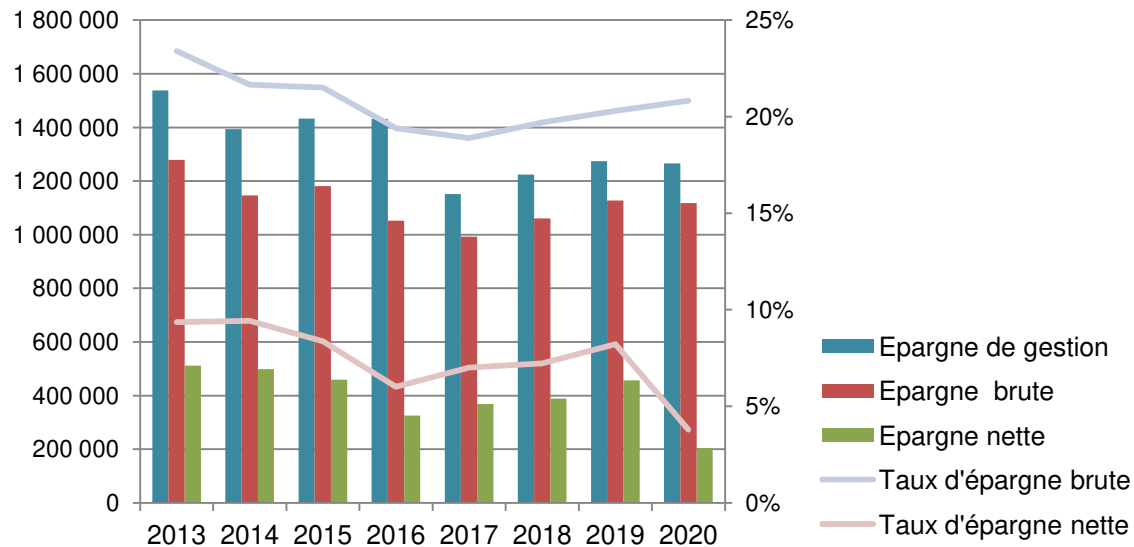


LE BUDGET COMMUNAL : ELEMENTS D'ANALYSE RESTROSPECTIVE

Evolution de l'épargne (en K€)								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Recettes réelles de fonctionnement (A)	5 438	5 294	5 491	5 421	5 255	5 384	5 556	5 372
Dépenses réelles de gestion (B)	3 899	3 900	4 059	3 989	4 103	4 161	4 282	4 107
Epargne de gestion C=A-B	1 539	1 394	1 432	1 432	1 152	1 223	1 274	1 265
Charges d'intérêts (D)	260	247	251	380	159	163	146	148
Epargne brute E=C-D	1 279	1 147	1 181	1 052	993	1 060	1 128	1 117
Taux d'épargne brute H=(E/A)*100	23,5%	21,7%	21,5%	19,4%	18,9%	19,7%	20,3%	20,8%
Remboursement du capital (F)	767	648	722	726	624	672	672	914
Epargne nette G=E-F	512	499	459	326	369	388	456	203
Taux d'épargne nette H=(G/A)*100	9,4%	9,4%	8,4%	6,0%	7,0%	7,2%	8,2%	3,8%

* Simulation de compte administratif au 18 janvier 2021

Evolution de l'épargne



LE BUDGET COMMUNAL : ELEMENTS D'ANALYSE RESTROSPECTIVE

➤ Résultat de clôture prévisionnel pour 2020

Résultat de clôture prévisionnel pour 2020 (simulation de compte de gestion)			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	4 619 735,10	5 669 874,12	10 289 609,22
Recettes	6 264 869,37	6 234 152,99	12 499 022,36
Résultat de l'exercice	1 645 134,27	564 278,87	2 209 413,14
Résultat reporté	-1 554 845,52	604 392,24	
Résultat cumulé	90 288,75	1 168 671,11	1 258 959,86
Pour mémoire :			
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 179 753,20 €			
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 390 150 €			

Rappel : pour définir le résultat de clôture de l'exercice, toutes les dépenses et recettes sont prises en compte, qu'il s'agisse d'opérations réelles ou d'opérations d'ordre (cela explique les différences des montants des dépenses et recettes de fonctionnement pris en compte pour définir l'autofinancement et le résultat de clôture).

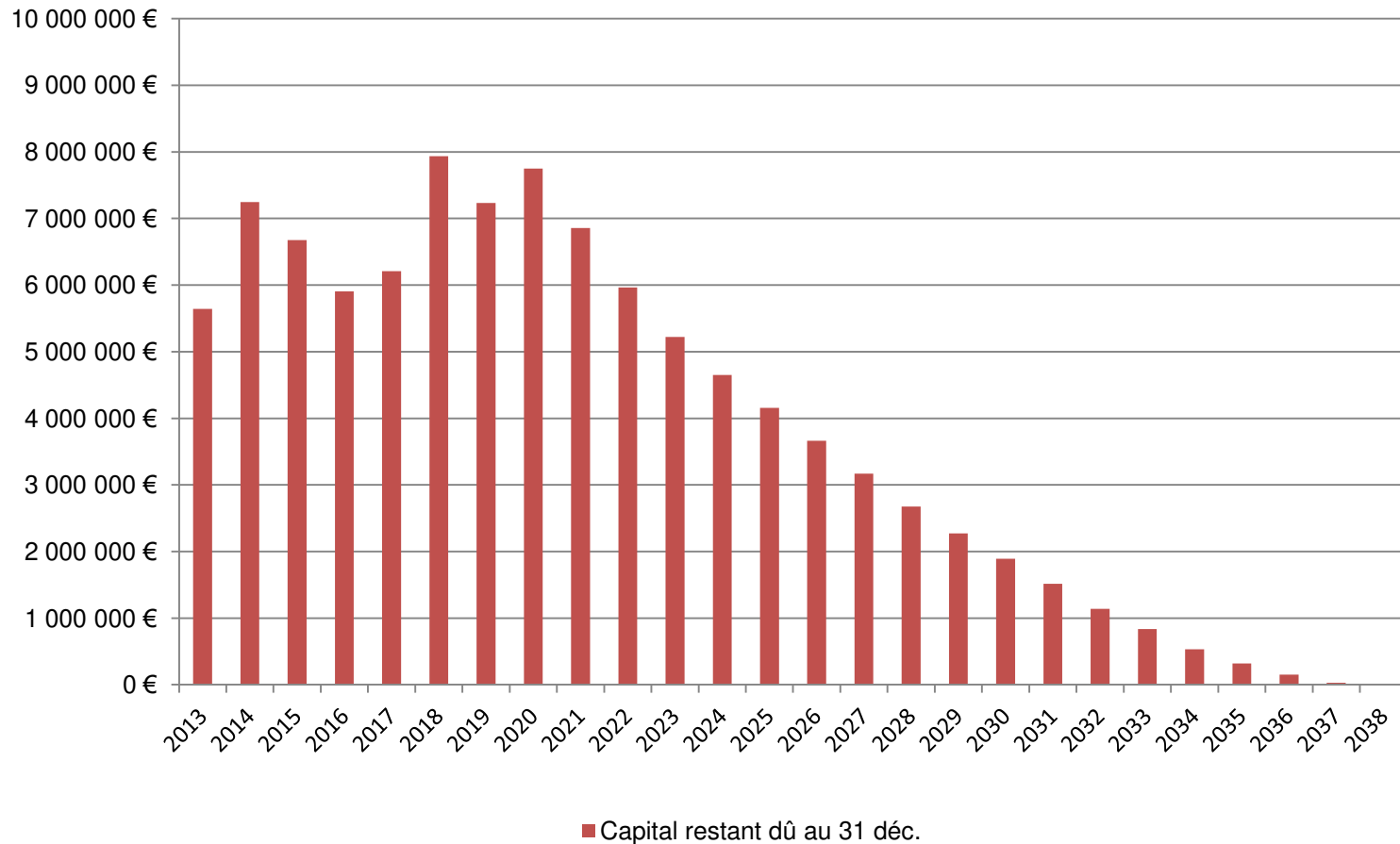
LE BUDGET COMMUNAL : LES EMPRUNTS BANCAIRES

➤ Composition de la dette

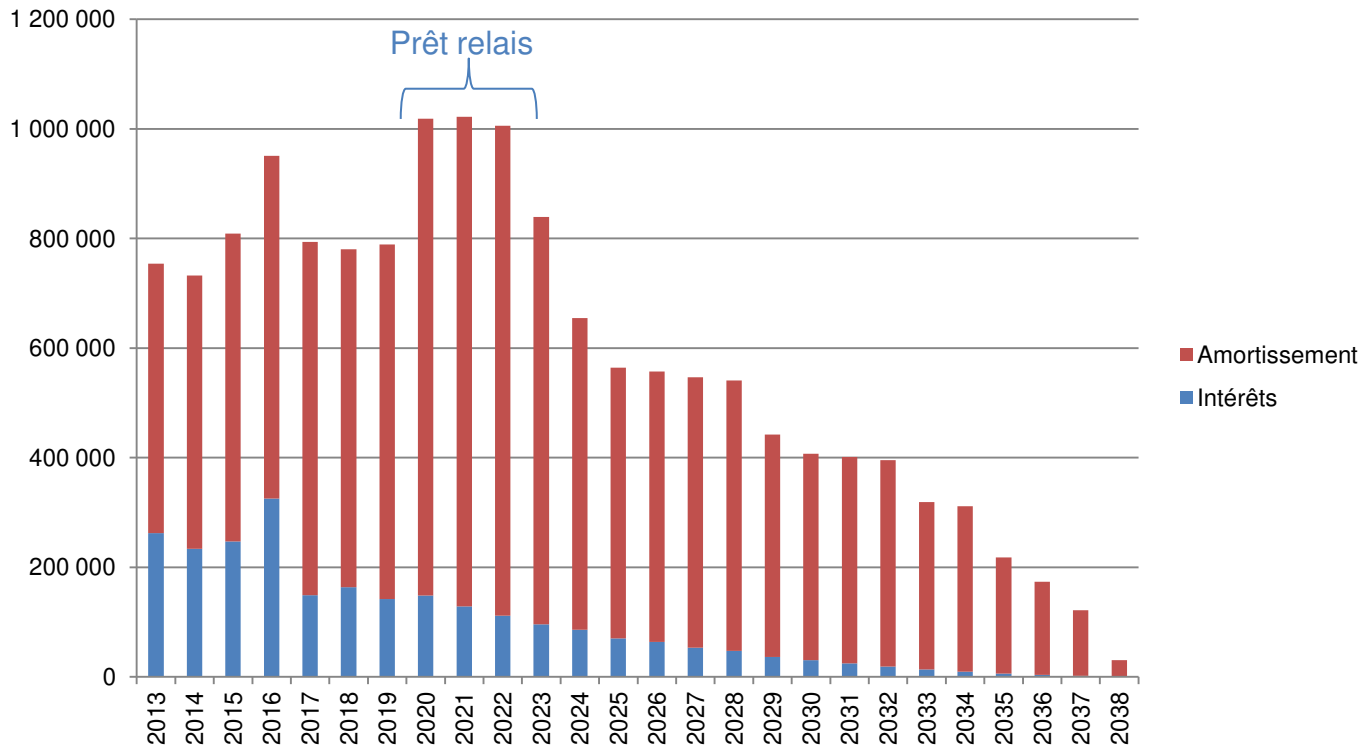
Signature du contrat	Objet	Montant emprunté	Durée	Taux	Capital restant dû au 31 déc. 2020
2008	Financement 2007 - Cantine	1 500 000 €	180 mois	Révisable 4,08%	250 000 €
2008	Financement 2009 - Cantine	1 500 000 €	180 mois	Fixe 3,69%	375 000 €
2013	Participation Eau / Assainissement rue du Coin	275 000 €	243 mois	Révisable 1,75%	186 728 €
2014	Terrain synthétique / Rue du Coin	1 500 000 €	240 mois	Fixe 2,13%	1 068 750 €
2016	Refinancement Vestiaires foot / rue du Coin	1 146 725,85 €	192 mois	Révisable 1,50%	860 044 €
2016	Prêt de refinancement	1 430 766,63 €	147 mois	Fixe 2,48%	963 578 €
2016	Réhabilitation Ecole du Centre et annexes	1 000 000 €	240 mois	Fixe 0%	800 000 €
2017	Passerelle / Cheminements / Maison de Santé	2 400 000 €	240 mois	Fixe 1,61%	2 070 000 €
2019	Emprunt d'équilibre 2019	700 000 €	180 mois	Fix 0,84%	676 667 €
2020	Prêt relais	700 000 €	36 mois	Fixe 0,29%	500 000 €

LE BUDGET COMMUNAL : LES EMPRUNTS BANCAIRES

➤ Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 7,75 M€



➤ Remboursement de la dette



➤ Annuité 2020 : ≈ 1 M € (148 k€ en intérêts et 914 K€ en remboursement du capital)

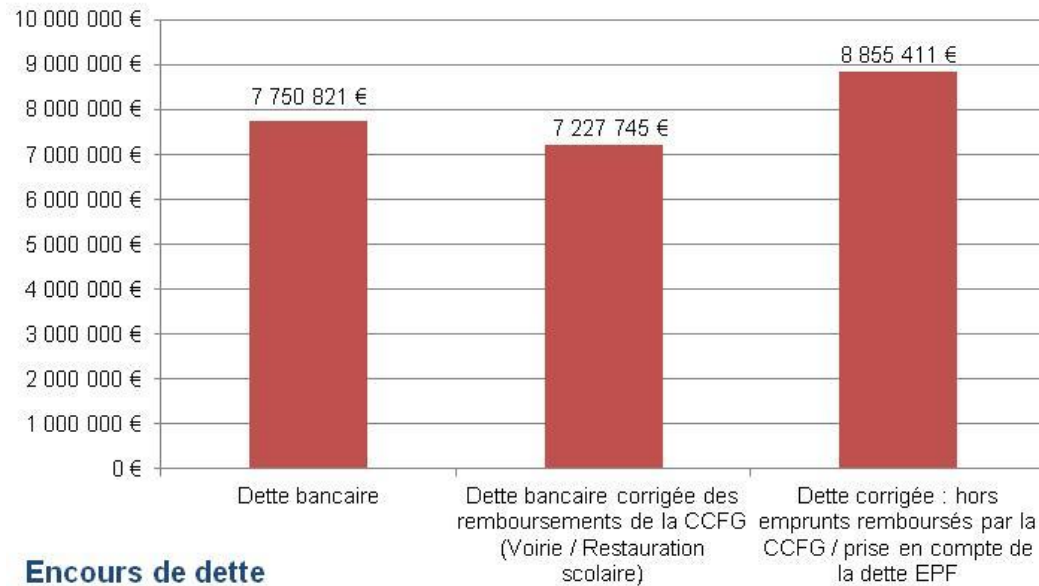
➤ Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) : ≈ 7 ans (dette bancaire uniquement)

LE BUDGET COMMUNAL : APPROCHE CONSOLIDÉE DE LA DETTE

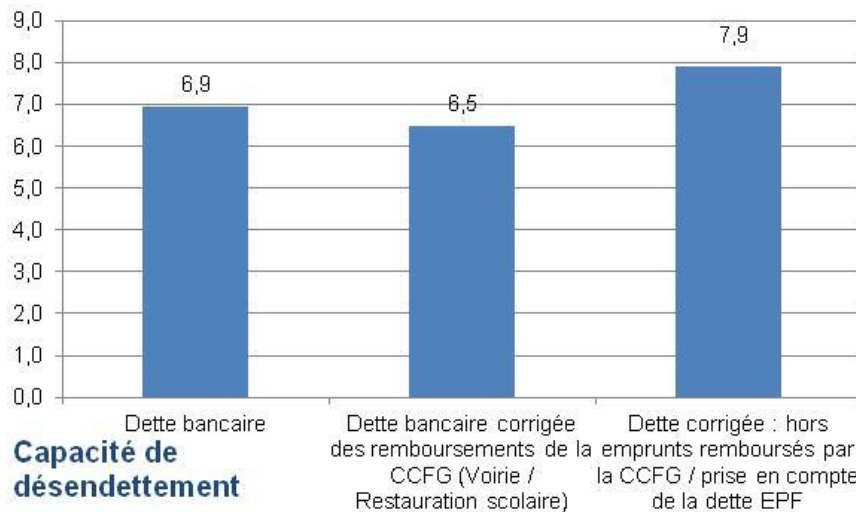
- Les éléments relatifs au niveau d'endettement de la commune, présentés ci-avant, doivent être retraités pour tenir compte :
 - ✓ D'une part, de la présence dans les comptes de la commune d'une dette attachée à des compétences intercommunales (voirie / restauration scolaire). Les emprunts concernés n'étant pas affectés, dans leur totalité, à ces compétences, ceux-ci ont été conservés par la commune et des conventions de reversement ont été mises en place avec la CCFG.
 - ✓ D'autre part, des portages de l'EPF 74, qui constituent des engagements contractuels pluriannuels à respecter.

Dettes au 31 décembre 2020	
Dettes bancaires	
Encours de dette (en €)	7 750 821 €
Dettes / hab (en €)	1 171 €
Capacité de désendettement (en années)	6,9
Dettes bancaires corrigées des remboursements de la CCFG (Voirie / Restauration scolaire)	
Encours de dette (en €)	7 227 745 €
Dettes / hab (en €)	1 092 €
Capacité de désendettement (en années)	6,5
Dettes corrigées : hors emprunts remboursés par la CCFG / prise en compte de la dette EPF	
Encours de dette (en €)	8 855 411 €
Dettes / hab (en €)	1 338 €
Capacité de désendettement (en années)	7,9

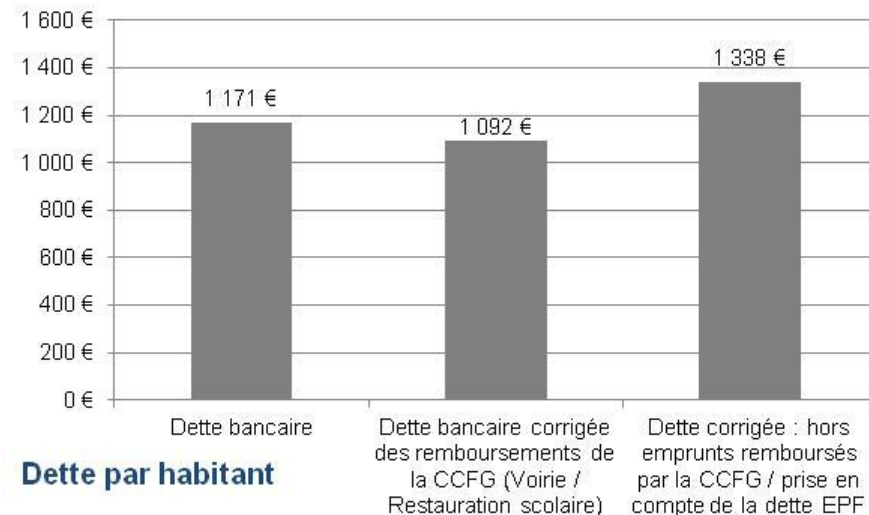
LE BUDGET COMMUNAL : APPROCHE CONSOLIDÉE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2020



Encours de dette



Capacité de désendettement



Dettes par habitant

LE BUDGET COMMUNAL : LES PORTAGES EPF

- Acquisition, dans le cadre du projet de requalification urbaine du centre, d'un terrain bâti de 1 006 m² sis 104 rue de la Mairie au prix de 790 000 € :

Portage "Hudry" 104 rue rue de la Mairie									
	Total frais HT	Frais de portage HT	TVA sur frais	Recettes	TVA sur recettes	Annuité capital et travaux	Reboursement du capital	TVA sur cession	Échéance
Affectation loi SRU						90 000,00 €			90 000,00 €
2019	2 414,11 €	8 055,85 €	2 093,99 €	- 6 837,00 €	- 1 367,40 €	70 845,96 €			75 205,51 €
2020	12 605,17 €	11 053,72 €	4 731,78 €	- 23 871,00 €	- 4 774,20 €	70 845,96 €			70 591,43 €
2021	2 300,10 €	9 674,15 €	2 394,85 €	- 16 300,00 €	- 3 260,00 €	70 845,96 €			65 655,06 €
2022	3 065,00 €	8 482,77 €	2 309,55 €			70 845,96 €			84 703,28 €
2023	3 080,00 €	7 278,65 €	2 071,73 €			70 845,96 €			83 276,34 €
2024	3 095,00 €	6 074,52 €	1 833,90 €			70 845,96 €			81 849,38 €
2025	3 110,00 €	4 870,39 €	1 596,08 €			70 845,96 €			80 422,43 €
2026	3 125,00 €	3 666,27 €	1 358,25 €			70 845,96 €			78 995,48 €
2027	3 140,00 €	2 462,14 €	1 120,43 €			70 845,96 €			77 568,53 €
Cession 2028						70 845,92 €			70 845,92 €
Clôture portage 2028	3 155,00 €	1 258,02 €	882,50 €						5 295,52 €

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre, il sera mis fin de manière anticipée au portage

LE BUDGET COMMUNAL : LES PORTAGES EPF

- Acquisition, dans le cadre du projet de requalification urbaine du centre, d'un terrain bâti de 714 m² sis au 109 rue des Balances au prix de 350 000 € :

Portage "Rubin Delanchy" 109 rue des Balances									
	Total frais HT	Frais de portage HT	TVA sur frais	Recettes	TVA sur recettes	Annuité capital et travaux	Reboursement du capital	TVA sur cession	Échéance
2020	- €	6 018,92 €	1 203,78 €			35 405,39 €			42 628,09 €
2021	333,55 €	5 465,19 €	1 159,75 €			35 683,17 €			42 641,66 €
2022	105,00 €	4 854,70 €	991,94 €			35 683,17 €			41 634,81 €
2023	110,00 €	4 248,17 €	871,63 €			35 683,17 €			40 912,97 €
2024	115,00 €	3 641,64 €	751,33 €			35 683,17 €			40 191,14 €
2025	120,00 €	3 035,11 €	631,02 €			35 683,17 €			39 469,30 €
2026	125,00 €	2 428,58 €	510,72 €			35 683,17 €			38 747,47 €
2027	130,00 €	1 822,05 €	390,41 €			35 683,16 €			38 025,62 €
2028	135,00 €	1 215,52 €	270,10 €			35 683,17 €			37 303,79 €
Cession 2029						35 683,13 €		1 287,29 €	36 970,42 €
Clôture portage 2029	140,00 €	608,99 €	149,80 €						898,79 €

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre, Il sera mis fin de manière anticipée au portage

LE BUDGET COMMUNAL : LES PORTAGES EPF

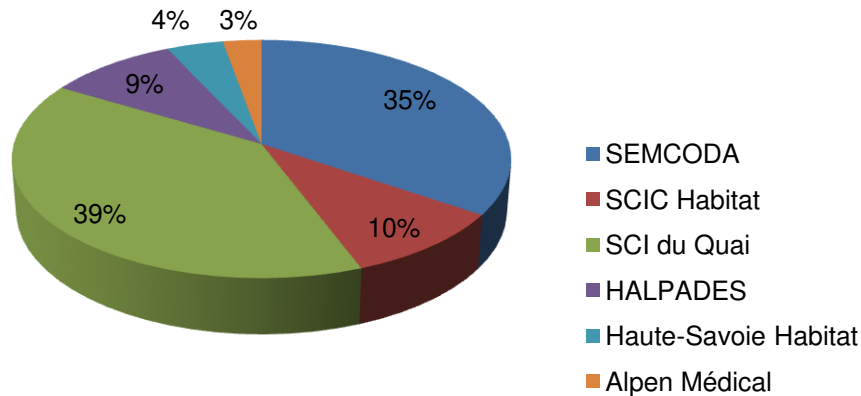
- Acquisition, dans le cadre de projets d'aménagements urbains en lien avec la Maison de Santé Pluri-professionnelle et de création de logements sociaux d'un terrain sis rue de de la Plaine au prix de 807 000 € :

Portage "Rubin Delanchy" 109 rue des Balances									
	Total frais HT	Frais de portage HT	TVA sur frais	Recettes	TVA sur recettes	Annuité capital et travaux	Reboursement du capital	TVA sur cession	Échéance
2020	- €	6 018,92 €	1 203,78 €			35 405,39 €			42 628,09 €
2021	333,55 €	5 465,19 €	1 159,75 €			35 683,17 €			42 641,66 €
2022	105,00 €	4 854,70 €	991,94 €			35 683,17 €			41 634,81 €
2023	110,00 €	4 248,17 €	871,63 €			35 683,17 €			40 912,97 €
2024	115,00 €	3 641,64 €	751,33 €			35 683,17 €			40 191,14 €
2025	120,00 €	3 035,11 €	631,02 €			35 683,17 €			39 469,30 €
2026	125,00 €	2 428,58 €	510,72 €			35 683,17 €			38 747,47 €
2027	130,00 €	1 822,05 €	390,41 €			35 683,16 €			38 025,62 €
2028	135,00 €	1 215,52 €	270,10 €			35 683,17 €			37 303,79 €
Cession 2029						35 683,13 €		1 287,29 €	36 970,42 €
Clôture portage 2029	140,00 €	608,99 €	149,80 €						898,79 €

LE BUDGET COMMUNAL : LES GARANTIES D'EMPRUNTS

- Les garanties d'emprunt sont des engagements hors bilan. Les collectivités ne provisionnent pas les garanties d'emprunt ;
- La collectivité a octroyé sa garantie d'emprunt à différents bailleurs sociaux pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux (avec des quotités garanties allant de 12,5 à 100%) ;
- La collectivité a, également, apporté sa garantie d'emprunt à la SCI du Quai (EHPAD) ;
- L'encours total garanti (réparti sur \approx 10 opérations et \approx 35 lignes de prêt) restant dû au 31 décembre 2020 est de 16 825 000 €.

Répartition du capital garanti
par bailleur social



- Les garanties d'emprunts représentent une annuité de 1 192 000 €. En cas de défaillance de l'un des opérateurs, la commune devra se substituer à celui-ci pour le paiements des annuités restant dues (à hauteur de la quotité garantie)

LE BUDGET COMMUNAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Pour mémoire

✓ Article 13 de loi de programmation des finances publiques :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » ;

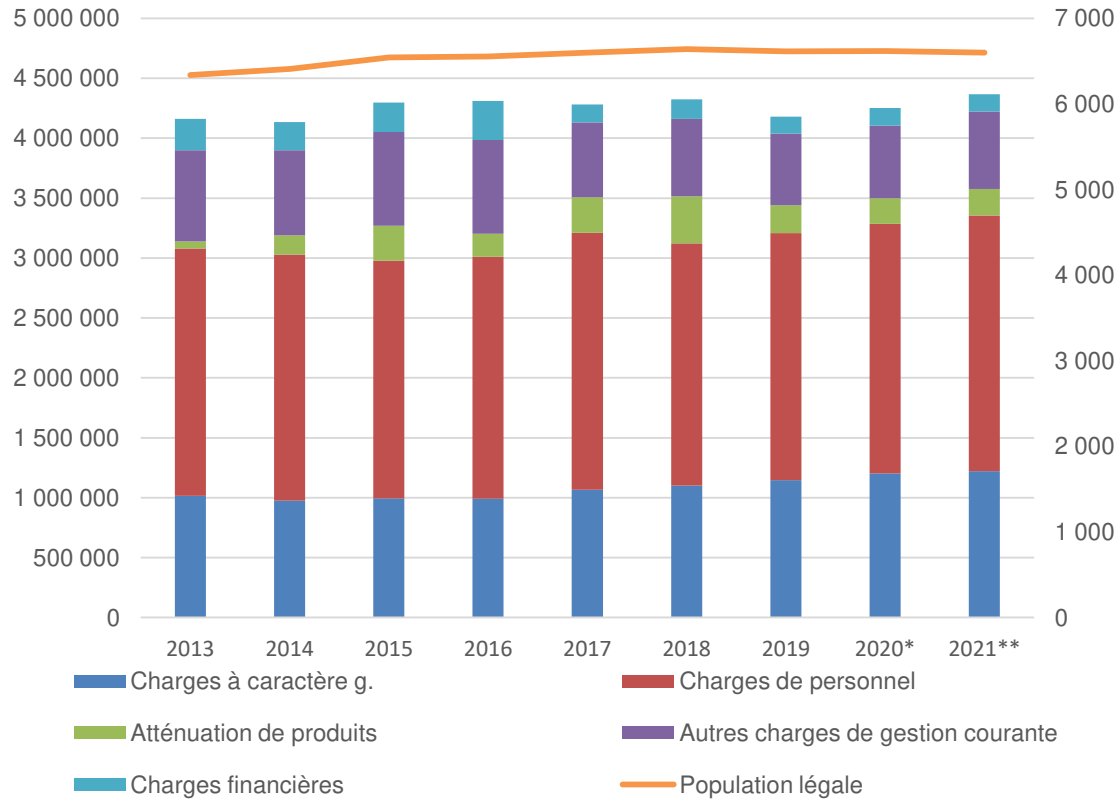
✓ Objectif d'évolution de la dépense locale pour les communes : 1,2% pour les dépenses réelles de fonctionnement ;

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et de la population									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**
Charges à caractère g.	1 016 631	974 263	993 152	991 442	1 065 324	1 101 814	1 147 222	1 202 878	1 220 921
Charges de personnel	2 061 860	2 055 845	1 985 055	2 018 841	2 144 466	2 020 117	2 059 317	2 082 791	2 134 861
Atténuation de produits	59 875	157 971	289 975	190 906	298 116	391 639	233 451	212 654	221 000
Autres charges de gestion courante	759 763	710 447	783 105	784 902	623 999	646 968	598 462	605 458	644 540
Charges financières	262 007	235 559	247 063	325 262	149 063	163 449	142 220	148 205	145 000
Total	4 160 136	4 134 084	4 298 350	4 311 353	4 280 968	4 323 987	4 180 672	4 251 987	4 366 322
Evolution annuelle		-0,63%	3,97%	0,30%	-0,70%	1,00%	-3,31%	1,71%	2,69%
Population légale	6 336	6 409	6 543	6 553	6 599	6 641	6 613	6 617	6 599
Evolution annuelle		1,15%	2,09%	0,15%	0,70%	0,64%	-0,42%	0,06%	-0,27%

* Simulation de compte administratif

** Evolution au fil de l'eau : +1,5% charges à caractère général, +2,5% charges de personnel, 1% atténuation de produits + 5 000 € pour dégrèvement THLV , +1,5% autres charges de gestion courante + 30 000 € pour les extinctions de créances et admissions en non-valeur

LE BUDGET COMMUNAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET COMMUNAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et le remboursement de la dette. Le CAC se calcule comme suit :

Charges de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF + remboursement de la dette

Produits de fonctionnement entrant le calcul dans la CAF

- *Ce ratio est de 0,92 pour 2018 et 0,88 pour 2019 ce qui signifie que la collectivité dégage, sur le fonctionnement, une marge de 8 à 12% pour financer de l'investissement. Pour 2020, sur la base du compte administratif prévisionnel, ce ratio serait de 0,94 (la collectivité dégageant une marge de 6% pour financer l'investissement).*
- *En corrigeant les éléments relatifs aux emprunts relatifs à la cantine et à la voirie (dettes conservées par la commune mais faisant l'objet d'un remboursement par la CCFG, le ratio était de 0,88 pour 2018 et 0,75 pour 2019. Pour 2020, le ratio serait de 0,90 (la collectivité dégageant une marge de 10% pour financer l'investissement).*

LE BUDGET COMMUNAL : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Le ratio de rigidité des charges structurelles évalue le côté incompressible de certaines dépenses (charges de personnel, contributions obligatoires aux EPCI, intérêts de la dette) et se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts}}{\text{Produits de fonctionnement entrant dans le calcul de la CAF}}$$

➔ *Ce ratio est de 49% en 2018 et 43% en 2019 et. Pour 2020, sur la base du compte administratif prévisionnel, ce ratio serait de 44%. A noter que le seuil critique est de 55%.*

➤ Objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

✓ Maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

✓ Maîtrise de l'évolution des charges à caractère général ;

Crédits ouverts en 2020 : 1 405 507,24 €

Crédits consommés en 2020 : 1 202 878,01 €

- Maintenir l'enveloppe allouée à un niveau proche de celui de 2020 ;
- Des crédits seront ouverts pour accompagner les initiatives citoyennes (comité consultatif citoyen, Conseil municipal des Jeunes, liens intergénérationnels, ...).

✓ Charges de personnel :

Crédits ouverts en 2020 : 2 235 170 €

Crédits consommés en 2020 : 2 082 790,97 €

- Glissement Vieillesse Technicité ;
- Structuration des services ;

✓ Charges financières - Intérêts de la dette :

Crédits ouverts en 2020 : 148 246,47 €

Crédits consommés en 2020 : 148 205,47 €

✓ Autres charges de gestion courante : participation au Syndicat Scolaire, subventions aux associations,

...

Crédits ouverts en 2020 : 637 803,87 €

Crédits consommés en 2020 : 582 435,21 €

Conforter le soutien aux associations compte tenu des impacts de la crise sanitaire

✓ Atténuation de produits : FPIC

Crédits ouverts en 2020 : 216 222 €

Crédits consommés en 2020 : 212 654 €

- Pour le FPIC, évolution de +5% (soit ≈ 220 000 €)

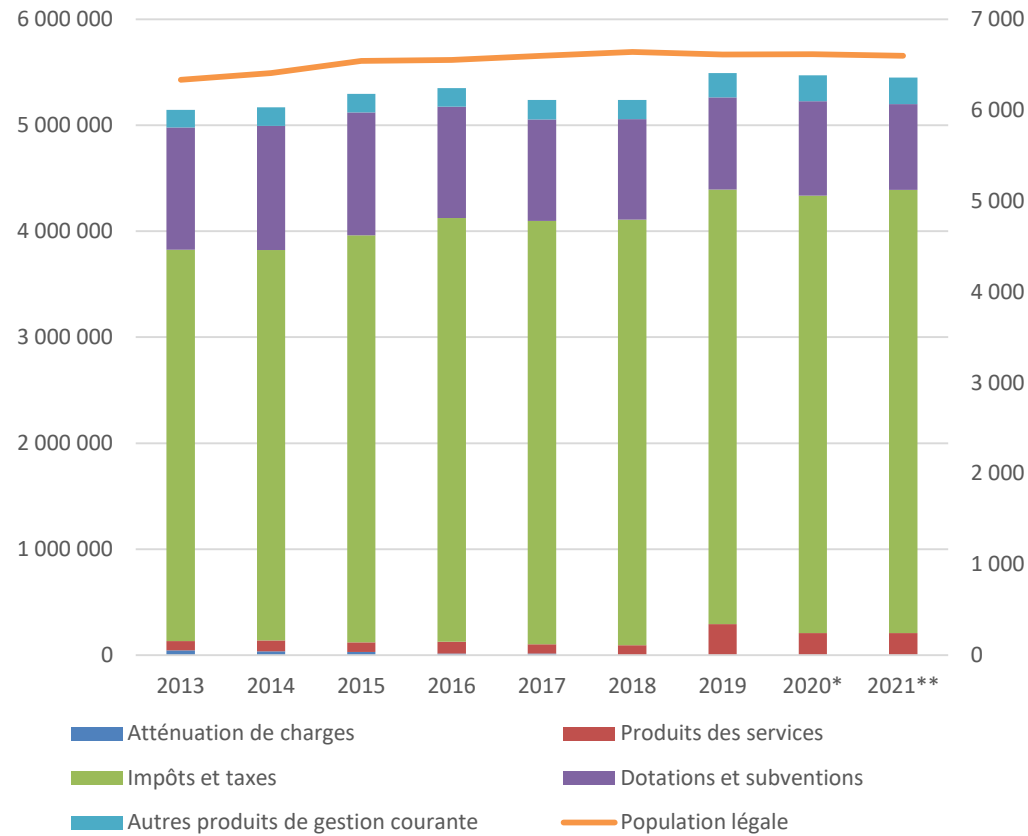
LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes de gestion des services et de la population									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**
Atténuation de charges	44 355	36 354	30 645	15 463	14 911	256	2 348	1 895	2 000
Produits des services	89 697	102 879	89 639	111 012	88 240	92 696	289 345	205 491	207 546
Impôts et taxes	3 690 491	3 683 014	3 841 660	3 997 245	3 995 447	4 016 862	4 100 758	4 127 714	4 180 000
Dotations et subventions	1 155 491	1 172 001	1 160 776	1 052 070	956 971	947 732	869 476	891 135	810 000
Autres produits de gestion courante	165 949	176 403	175 067	176 316	183 417	180 628	230 698	243 959	252 000
Total	5 145 984	5 170 652	5 297 787	5 352 106	5 238 986	5 238 174	5 492 624	5 470 194	5 451 546
Evolution annuelle		0,48%	2,46%	1,03%	-2,11%	-0,02%	4,86%	-0,41%	-0,34%
Population légale	6 336	6 409	6 543	6 553	6 599	6 641	6 613	6 617	6 599
Evolution annuelle		1,15%	2,09%	0,15%	0,70%	0,64%	-0,42%	0,06%	-0,27%

* Simulation de compte administratif

** Evolution au fil de l'eau : 1% produits des services, 2% fiscalité ménages, 1% autres taxes, -10% DGF, autres ressources constantes

LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Recettes fiscalité « ménages » 2020 :

	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	11,76%	10 112 795	1 189 265
Taxe d'habitation sur les logements vacants	11,76%	85 234	10 024
Foncier bâti	12,29%	9 657 807	1 187 052
Foncier non bâti	55%	41 891	23 040

➔ *Soit un total de 2 409 381 €*

➤ Fiscalité 2021 :

- ✓ Plus de perception de la taxe d'habitation ;
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives : 0,1% ;
- ✓ Seule marge de manœuvre de la collectivité : les taux de taxes foncières ;
- ➔ *Le budget 2021 sera élaboré sans augmentation des taux d'imposition communaux*
- ➔ *Bases d'imposition non notifiées à ce jour*

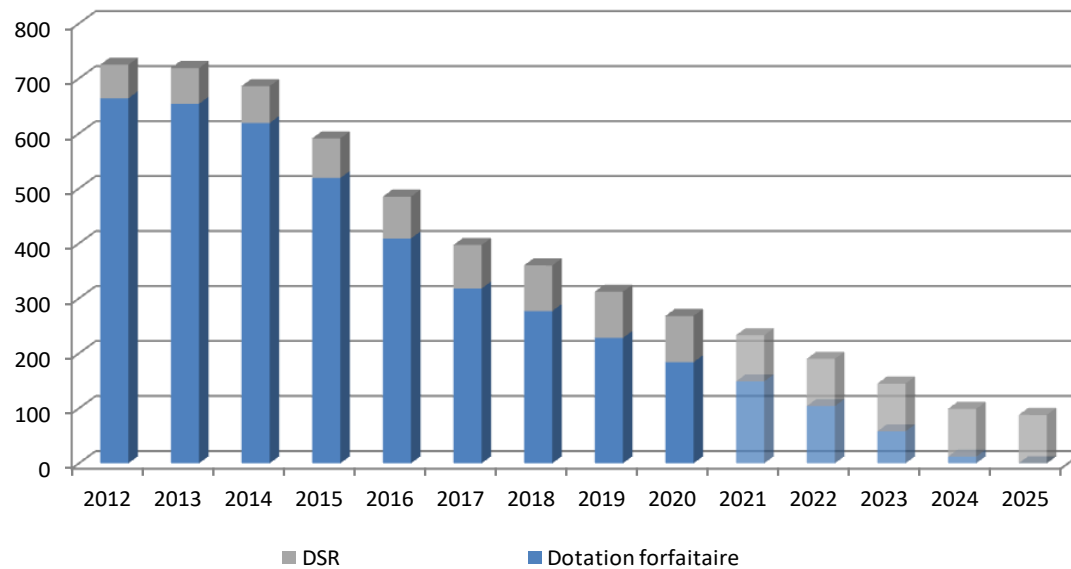
LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES PREVISIONNELLES

➤ Dotation globale de fonctionnement :

- ✓ La stabilisation du montant global de la DGF ne signifie pas que chaque commune percevra un montant de dotation forfaitaire identique à celui perçu en 2020, notamment, du fait des dispositifs d'écrêtement.
- ✓ Estimation de la DGF pour 2021 : 149 000 €

➤ Dotation de solidarité rurale : stabilité (84 000 €) ;

Evolution des dotations de l'Etat (en k€)



LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Attribution de compensation : 1,2 M€
- Reconduction des autres recettes à leur niveau 2020 :
 - ✓ Les fonds genevois : ≈ 490 000 € (montant notifié pour 2020 : 493 324 € pour 377 frontaliers) ;
 - ✓ Les produits des services et du domaine : ≈ 200 000 € (montant perçu en 2020 : 205 491,42 €) ;
 - ✓ La taxe sur les consommations finales d'électricité : ≈ 140 000 € (montant perçu en 2020 : 145 495 €) ;
 - ✓ La taxe additionnelle aux droits de mutation : ≈ 240 000 € (montant perçu en 2020 : 244 833.93 €).

LE BUDGET COMMUNAL : INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER

- Pour mémoire, les collectivités tiennent une comptabilité d'engagement des dépenses, qui permet notamment, en fin d'exercice, de dresser l'état des restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées en 2020 et non mandatées au 31 décembre 2020, qui seront reprises au budget 2021.
- Pour 2020, les restes à réaliser en dépenses sont de 179 753,20 € répartis comme suit :
 - ✓ 10 380 € au chapitre 20 « Immobilisations corporelles » pour des frais d'études, des prestations de géomètre ;
 - ✓ 69 947 € au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » pour des opérations du SYANE ;
 - ✓ 99 426,20 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour diverses opérations portant sur des bâtiments publics, des installations de voirie, ...
- A noter qu'un montant de 390 150 € sera inscrit en restes à réaliser en recettes d'investissement (17 000 € au titre de la subvention pour l'espace d'animation, 9 150 € au titre de la subvention pour le padel, 353 000 € au titre de l'acompte pour la cession foncière au promoteur MAULIN).

LE BUDGET COMMUNAL : LA REHABILITATION DE L'ECOLE DU CENTRE

- Une procédure d'autorisation de programme / crédits de paiement a été mise en place, en 2017, pour l'opération de réhabilitation de l'Ecole du Centre compte tenu de la pluri-annualité des travaux. L'AP / CP a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière ayant été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2020.

2017-AP02 Réhabilitation Ecole du Centre (en € TTC)							
Exercice	Autorisation de programme	Crédits de paiement					
		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020	2021	2022
Dépenses	4 739 970,43 €	32 610,29 €	45 810,66 €	726 320,12 €	1 437 288,52 €	1 353 523,75 €	1 144 417,10 €
Maîtrise d'œuvre	501 450,48 €	32 610,29 €	45 810,66 €	137 713,20 €	34 170,84 €	175 572,75 €	75 572,75 €
Travaux	4 238 519,95 €			588 606,92 €	1 403 117,68 €	1 177 951,00 €	1 068 844,35 €
Recettes	4 739 970,43 €	32 610,29 €	45 810,66 €	726 320,12 €	1 437 288,52 €	1 353 523,75 €	1 144 417,10 €
FCTVA	647 953,96 €	4 457,83 €	6 262,32 €	99 287,96 €	196 477,34 €	185 026,70 €	156 441,82 €
Subventions	1 017 250,00 €			109 250,00 €	325 513,79 €	330 000,00 €	252 486,21 €
Emprunt	1 700 000,00 €	1 000 000,00 €			700 000,00 €		
Autofinancement	1 374 766,47 €	-971 847,54 €	39 548,34 €	517 782,16 €	215 297,39 €	838 497,05 €	735 489,07 €

- En fonction de l'avancement de l'opération, l' AP / CP sera actualisée en 2021.

LE BUDGET COMMUNAL : L'AMENAGEMENT DU CENTRE

➤ Les travaux devraient être engagés (Bâtiment C – SEMCODA) en septembre 2021.

Aménagement du Centre - Eléments prospectifs (en € TTC)							
Exercice	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Total
Dépenses	83 410 €	142 764 €	1 008 179 €	579 000 €	1 779 000 €	252 000 €	3 844 353 €
Acquisition HUDRY	70 846 €	70 846 €	637 614 €				779 306 €
Frais de portage HUDRY	12 564 €	28 391 €	5 296 €				46 250 €
Acquisition RUBIN		35 405 €	321 148 €				356 554 €
Frais de portage RUBIN		8 121 €	8 121 €				16 243 €
Etudes			36 000 €				36 000 €
Travaux aménagements publics - Part communale				252 000 €	252 000 €	252 000 €	756 000 €
Acquisition parkings sous-terrain				327 000 €	327 000 €		654 000 €
Acquisition surfaces commerciales					1 200 000 €		1 200 000 €
Indemnité bail commercial			<i>Montant à définir*</i>				<i>Montant à définir*</i>
Recettes	0 €	0 €	353 000 €	1 361 300 €	179 968 €	0 €	1 894 268 €
Tax d'aménagement				179 968 €	179 968 €		359 936 €
Vente MAULIN - Acompte			353 000 €				353 000 €
Vente MAULIN - Solde				1 181 332 €			1 181 332 €

Payable au fur et mesure de l'avancement des travaux

- *Réflexion, en lien avec l'EPF et le promoteur, sur un dispositif de dation*
- *Recherche de financements, notamment, dans le cadre de l'appel à projets « Recyclage foncier des friches »*

LE BUDGET COMMUNAL : IMPACT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Evaluation de l'impact des engagements pluriannuels sur le budget 2021		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 278 039 €	123 417 €
RAR 2020	179 753 €	
<i>Immobilisations incorporelles (études, géomètre, ...)</i>	10 380 €	
SYANE	69 947 €	
<i>Immobilisations corporelles (opérations sur des bâtiments publics, des installations de voirie, ...)</i>	99 426 €	
Dette bancaire (hors dette CCFG)	750 000 €	110 000 €
Aménagement du Centre	994 762 €	13 417 €
<i>Acquisition HUDRY - Fin de portage EPF</i>	637 614 €	5 296 €
<i>Acquisition RUBIN - Fin de portage EPF</i>	321 148 €	8 121 €
<i>Etudes</i>	36 000 €	
<i>Indemnités bail commercial - A chiffrer (en attente avis du service des Domaines)</i>		<i>A chiffrer</i>
Réhabilitation de l'Ecole du Centre selon AP / CP	1 353 524 €	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	175 573 €	
<i>Travaux</i>	1 177 951 €	
Recettes	894 177 €	- €
RAR 2020	379 150 €	
<i>Subvention Espace d'animation</i>	17 000 €	
<i>Subvention padel</i>	9 150 €	
<i>Acompte cession foncière Centre</i>	353 000 €	
Réhabilitation de l'Ecole du Centre selon AP / CP	515 027 €	
<i>FCTVA</i>	185 027 €	
<i>Subventions</i>	330 000 €	
Impact sur le budget 2021	- 2 383 862 €	- 123 417 €
	<i>Hors indemnité bail commercial</i>	

LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2021	
Subventions	567 150 €
RAR - Espace d'animation	17 000 €
RAR - Padel	9 150 €
Réhabilitation Ecole du Centre	330 000 €
Autres subventions sollicitées en 2021	211 000 €
DSIL - Ecole du Giffre - Chaufferie / menuiserie	68 000 €
CDAS Divers	120 000 €
Région - Climatisation Maison de Santé	23 000 €
FCTVA	365 000 €
Taxe d'aménagement	200 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000 €
Créances GFP de rattachement (remboursement capital emprunts voirie / restauration scolaire)	150 000 €
Cessions foncières	1 060 000 €
RAR - Acompte MAULIN	353 000 €
Bâtiment NEVI	507 000 €
Contournement	200 000 €
Résultat reporté	90 000 €
Virement de la section de fonctionnement	200 000 €
Total	3 632 150 €

- ➔ *Nécessité de couvrir les engagements pluriannuels contractés par la commune ;*
- ➔ *Permet de dégager seulement ≈ 400 000 € pour les investissements récurrents et d'autres investissements ;*
- ➔ *Nécessité de travailler sur des montages alternatifs (dation pour l'aménagement du Centre) ;*
- ➔ *Nécessité de prioriser ;*
- ➔ *Nécessité de recourir à l'emprunt si pas de dation.*

LE BUDGET COMMUNAL : AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Crédits ouverts en 2020 : 53 904 €

Réalisé en 2020 : 35 263 €

- ✓ Réalisation d'études : diagnostic thermique ACTEE pour deux bâtiments communaux (Ecole maternelle du Centre / Espace d'Animation), ... ;
- ✓ Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, reprise du site Internet (obsolescence technique rendant, à court terme, impossible son actualisation), ... ;

➤ Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

Crédits ouverts en 2020 : 185 342 €

Réalisé en 2020 : 81 478 €

- ✓ Pour le SYANE : 69 947 € inscrits en restes à réaliser 2020, pour 2021 pour l'enfouissement des réseaux Avenue de Châtillon (en lien avec les travaux du contournement) ;
- ✓ Etude de faisabilité pour le pôle d'échange multimodal (37 500 € conformément à la convention conclue avec la CCFG, la Région et la SNCF).

LE BUDGET COMMUNAL : AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Crédits ouverts en 2020 : 1 668 963 €

Réalisé en 2020 : 958 108 €

- ✓ Opérations récurrentes, notamment, des travaux sur le parc de bâtiments communaux (écoles, gendarmerie, bibliothèque, ...), la mise en accessibilité de certains bâtiments,, du petit matériel pour les services techniques, la vidéo-protection, des aménagement de voirie, informatique dans les écoles, ... ;
- ✓ Autres opérations » :
 - Acquisitions foncières (dont terrain REVILLOD - A voir si portage via l'EPF 74 ou emprunt ;
 - Cimetière : reprise de concessions et 2^e ossuaire ;

➤ Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Crédits ouverts en 2020 : 1 578 506 €

Réalisé en 2020 : 1 565 108 €

- ✓ Réhabilitation de l'Ecole du Centre ;
- ✓ Travaux de rénovation thermique à l'Ecole du Giffre (≈ 200 000 €), réalisation d'un citystade (≈ 70 000 €), climatisation de la Maison de Santé (travaux ≈ 70 000 €) , réseau eaux pluviales Avenue de Chatillon (en lien avec les travaux du contournement), ...

LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ Subventions :

- ✓ Restes à réaliser 2020 : 17 000 € pour le chantier de l'Espace d'Animation et 9 150 € pour les travaux du terrain de padel ;
- ✓ Subventions notifiées : ≈ 150 000 € du FEDER pour le 2^e acompte des travaux de réhabilitation de l'Ecole du Centre, ≈ 80 000 € du Département (CDAS 2020) pour la réhabilitation de l'Ecole du Centre, ≈ 23 000 € du SYANE ;
- ✓ Dossiers déposés : demande auprès de la Région pour les travaux de climatisation de la Maison de Santé et auprès de l'Etat au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole du Giffre.
- ✓ Des dossiers seront, également, déposés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, du CDAS, ... : Ecole du Giffre, city stade, ...

➤ FCTVA ;

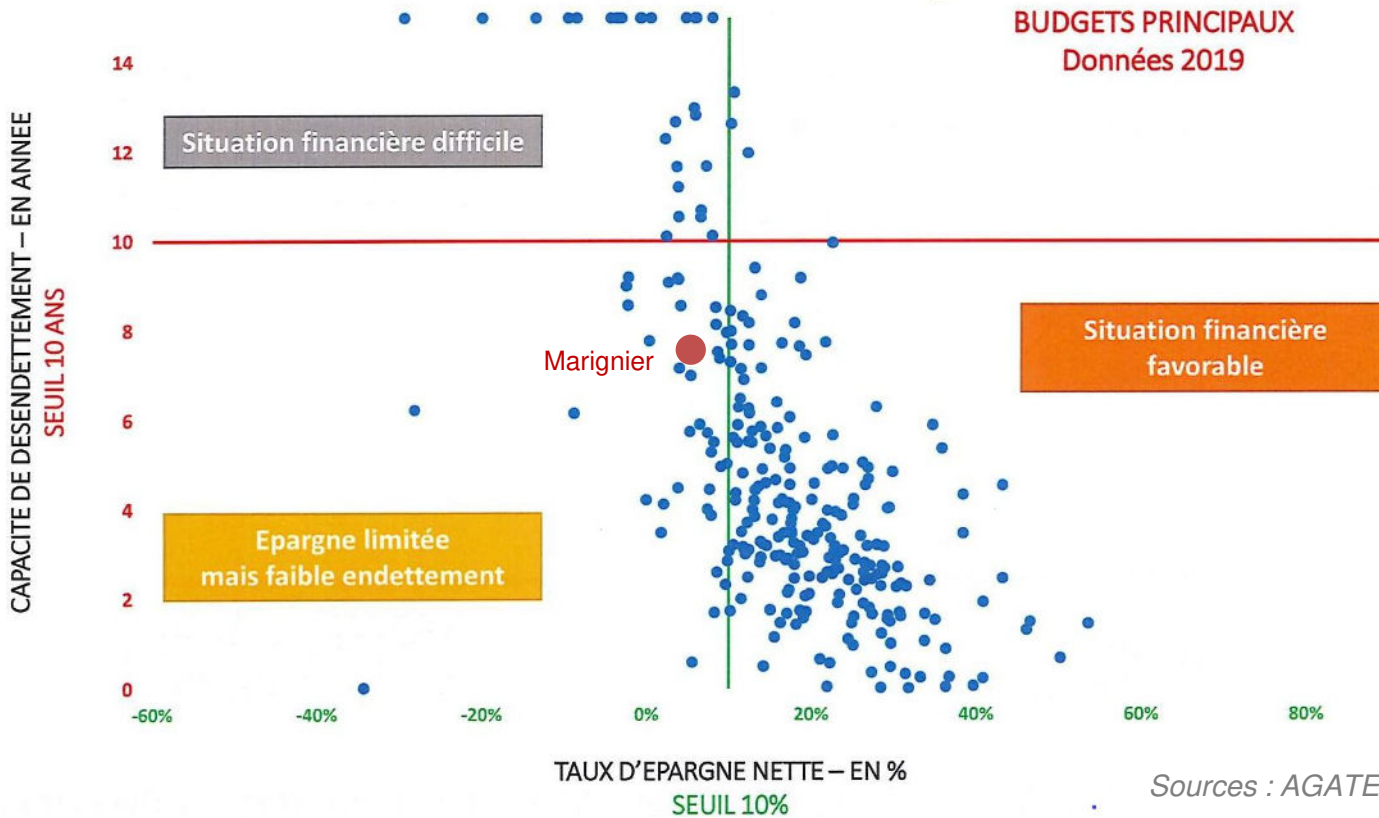
➤ Cessions foncières (bâtiment NEVI, contournement) ;

- L'objectif serait recourir à l'emprunt en 2021 de manière limitée. Il convient de souligner que les collectivités locales bénéficient, actuellement, d'un accès facile au financement à des taux très bas.

Conditions de prêt aux collectivités locales (janvier 2021)	
Taux fixe	Moyenne
15 ans	0,63%
20 ans	0,74%

LE BUDGET COMMUNAL : RECETTES D'INVESTISSEMENT

- La situation financière de la commune lui laisse encore quelques marges de manœuvre en matière d'endettement. Toutefois, sa capacité d'autofinancement est très contrainte.



Avoir une vigilance sur la gestion de la trésorerie

Les objectifs pour 2021

- *Maîtriser les dépenses de fonctionnement et mettre en œuvre une gestion rigoureuse des finances de la commune ;*
- *Honorer les engagements pluriannuels contractés : dette bancaire, EPF 74, SYANE, Ecole du Centre, aménagement du Centre ;*
- *Investir au vu des capacités résiduelles ;*
- *Améliorer la gestion du fonds de roulement (trésorerie) ;*
- *Limiter l'impact financier de l'opération du Centre (dation) ;*
- *Etablir un programme pluriannuel d'investissement à 5 ans.*